

*Question présentée par le député :*

*M. Olivier Baud*

*Date de dépôt : 26 avril 2018*

## **Question écrite urgente**

**L'évaluation des élèves de l'enseignement spécialisé ne devrait-elle pas se faire au moyen d'un outil adéquat, correspondant aux besoins des professionnels et des familles, dans un contexte où la protection des données serait garantie, au lieu de faire les frais d'une logique bureaucratique et administrative délétère ?**

Considérant :

- l'introduction généralisée en cours d'année scolaire 2017-2018 du projet éducatif individualisé (PEI) pour tous les élèves de l'enseignement spécialisé, malgré l'opposition argumentée des représentants du personnel ;
- la décision unilatérale de remplacer par le PEI tous les autres outils d'évaluation utilisés précédemment, et ce en l'absence de formation ou de recyclage digne de ce nom du personnel concerné ;
- l'inadéquation avérée de cet outil informatisé qui, tant sur la forme que sur le fond, ne correspond ni aux attentes des professionnels ni à celles des parents ;
- les nombreux dysfonctionnements et incohérences de cet outil d'évaluation qui empêchent les enseignants spécialisés et les éducateurs sociaux de faire leur travail correctement, dégradent leur profession et leur causent des conflits d'ordre déontologique ;
- les failles dans la sécurité des données stockées sur les serveurs de l'Etat, au niveau de la gestion des accès, qui font que la protection des informations confidentielles et sensibles concernant les élèves de l'enseignement spécialisé n'est pas garantie ;
- le manque flagrant de dialogue, de collaboration et de coordination entre les différents services impliqués (DGOMP, DGSI, SIEF-CECO), avec

pour conséquence l'absence de traitement des problèmes et autres turpitudes que le personnel s'échine à remonter (en vain) ;

- la surcharge de travail importante et la perte de temps inadmissible que cause pour les différents acteurs cet outil, indigne des professionnels de l'enseignement spécialisé,

mes questions sont les suivantes :

- *Comment un outil aussi inadéquat que l'actuel PEI a-t-il pu voir le jour et être généralisé en dépit des alertes ?*
- *Qui est responsable de la validation de cet outil dans sa version actuelle ?*
- *Combien sa conception a-t-elle coûté ? Et que coûte-t-il dans la pratique ? Combien de personnes mobilise-t-il dans les différents services pour être maintenu et bricolé, envers et contre toute logique, depuis la rentrée scolaire 2017 ?*
- *Comment se fait-il que pendant près d'une année les doléances dûment exprimées par le personnel au sujet du PEI aient été banalisées – ou n'aient pas du tout été entendues – et n'aient fait l'objet d'aucune tentative de véritable correction ?*
- *Qu'attend le Conseil d'Etat pour stopper l'utilisation de cet outil inique, décréter son abandon immédiat, faire émerger une solution transitoire et ordonner de remettre l'ouvrage sur le métier en concertation avec les partenaires ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il apportera.